

**CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 420
DANS LA TRAVERSEE DE QUENZA****ENTRE :**

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles Simeoni, Président du Conseil Exécutif de Corse,

ET :

La Commune de Quenza, représentée par Mme Roselyne Balesi, Maire de la commune,

VU la délibération n° 19/ AC de l'Assemblée de Corse du novembre 2019 approuvant le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ancienne Route Départementale 420 dans la traversée de Quenza, ainsi que son financement,

VU la délibération de la Commune de Quenza, en date du ,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Collectivité de Corse et de la commune de Quenza au financement de l'opération «**Aménagement de la Route Départementale 420 dans la traverse de Quenza**» en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

ARTICLE 2 : L'opération sous maîtrise d'ouvrage de la CdC est estimée à un montant total de 1 650 000 € HT. Le plan de financement est le suivant :

- Collectivité de Corse : **1 575 000 € HT**
- Commune de Quenza : **75 000 € HT**

La participation financière de la commune porte uniquement sur les prestations suivantes : bordures, trottoirs, réseaux, plateaux surélevés, gardes corps. Sont exclus de la participation communale les prestations relatives à la chaussée (structure, eaux pluviales, terrassements).

ARTICLE 3 : La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Collectivité de Corse en ce qui concerne les prestations suivantes : **terrassement, chaussée, assainissement des eaux pluviales, réseaux divers, trottoirs.**

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Commune en ce qui concerne les prestations suivantes: **aménagement paysagers, plantations.**

La maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'éclairage public n'est pas assurée par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 : En agglomération, les prestations d'entretien et de nettoyage du mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale, de curage des ouvrages hydrauliques, des trottoirs sont assurées par la commune.

Les prestations d'entretien de la structure de chaussée sont assurées par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 5 : Les participations de la commune de Quenza se feront sous forme de fonds de concours au profit de la Collectivité de Corse en ce qui concerne les travaux sous maîtrise de la CdC. Sont exclus du fond de concours les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune (art. 3)

ARTICLE 6 : La commune de Quenza s'engage à inscrire en temps utile à son budget les sommes nécessaires au règlement des dépenses qui lui incombent. Dans l'hypothèse où l'opération devrait être réévaluée, un avenant à la présente convention fixerait les modalités de prise en charge des dépenses supplémentaires correspondantes.

ARTICLE 7 : L'échéance des paiements de la part communale est fixée conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, de la manière suivante :

- 50 % avant le lancement des travaux
- Le solde, réajusté suivant les travaux réellement exécutés, à la fin du chantier

Fait à Aiacciu, le
(en trois exemplaires)

**Le Maire de la
Commune de Quenza,**

**Le Président du Conseil
Exécutif
de Corse,**

Roselyne BALESİ

Gilles SIMEONI

D.C.E

VUE EN PLAN


ÉCHELLE: 1/250ème

Etat des travaux à l'ordre de service	Validé par le Responsable de l'ité	Approuvé par le responsable des Travaux de Génie Civil de la Commune	Validé par le Directeur Général des Travaux de la Collectivité
0. L'ÉTUDE	14.06.2024	05.11.2023	04.08.2023
Autres:			

Planche n°2

D.L.C. - Forme Générale - 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028

.....	GARDE CORPS
—	BORDURE T2 BETON
—	BORDURE T2 PIERRE
—	PLUS VALE BORDURE BASSE
—	BORDURE P1
—	CANIVEAU TRAPEZE TUF L=0.90m
—	CANIVEAU OC1 L=0.50m
—	CANIVEAU DALLETTE BETON L=0.50m
—	CANIVEAU LATÉRALE BETON L=0.90m
—	BUSE Ø400 ASSAINISSEMENT
—	BUSE Ø400 IRRIGATION
—	BUSE Ø200 IRRIGATION
—	BUSE Ø200 PVC GOUTTÈRE
—	TERRE VÉGÉTALE
—	BETON DESACTIVE
—	DALLAGE PIERRE
—	DALLAGE RESINE
—	BI-COUCHE
—	DALLE BETON ARME
—	ENROBE
—	TUF STABILISE
—	TUF



D.C.E
VUE EN PLAN


ÉCHELLE: 1/250ème

Etat de l'œuvre	Validé par	Approuvé par le représentant de la collectivité	Validé par le représentant de la collectivité
Quelques jours de travaux	M. JEAN MARIE	M. YVES	M. YVES
Année de l'œuvre	Année de l'œuvre	Année de l'œuvre	Année de l'œuvre
2020	2020	2020	2020

Planche n°3

D.T.C. - E.S. (Société Générale) - 2020 (M. J. M.) - 1/250ème

.....	GARDE CORPS
—	BORDURE T2 BETON
—	BORDURE T2 PIERRE
—	PLUS VALE BORDURE BASSE
—	BORDURE P1
—	CANIVEAU TRAPEZE TUF L=0.90m
—	CANIVEAU OC1 L=0.50m
—	CANIVEAU DALLETTE BETON L=0.50m
—	CANIVEAU LATÉRALE BETON L=0.90m
—	BUSE Ø400 ASSAINISSEMENT
—	BUSE Ø400 IRRIGATION
—	BUSE Ø200 IRRIGATION
—	BUSE Ø200 PVC GOUTTIERE
—	TERRE VEGETALE
—	BETON DESACTIVE
—	DALLAGE PIERRE
—	DALLAGE RESINE
—	BI-COUCHE
—	DALLE BETON ARME
—	ENROBE
—	TUF STABILISE
—	TUF

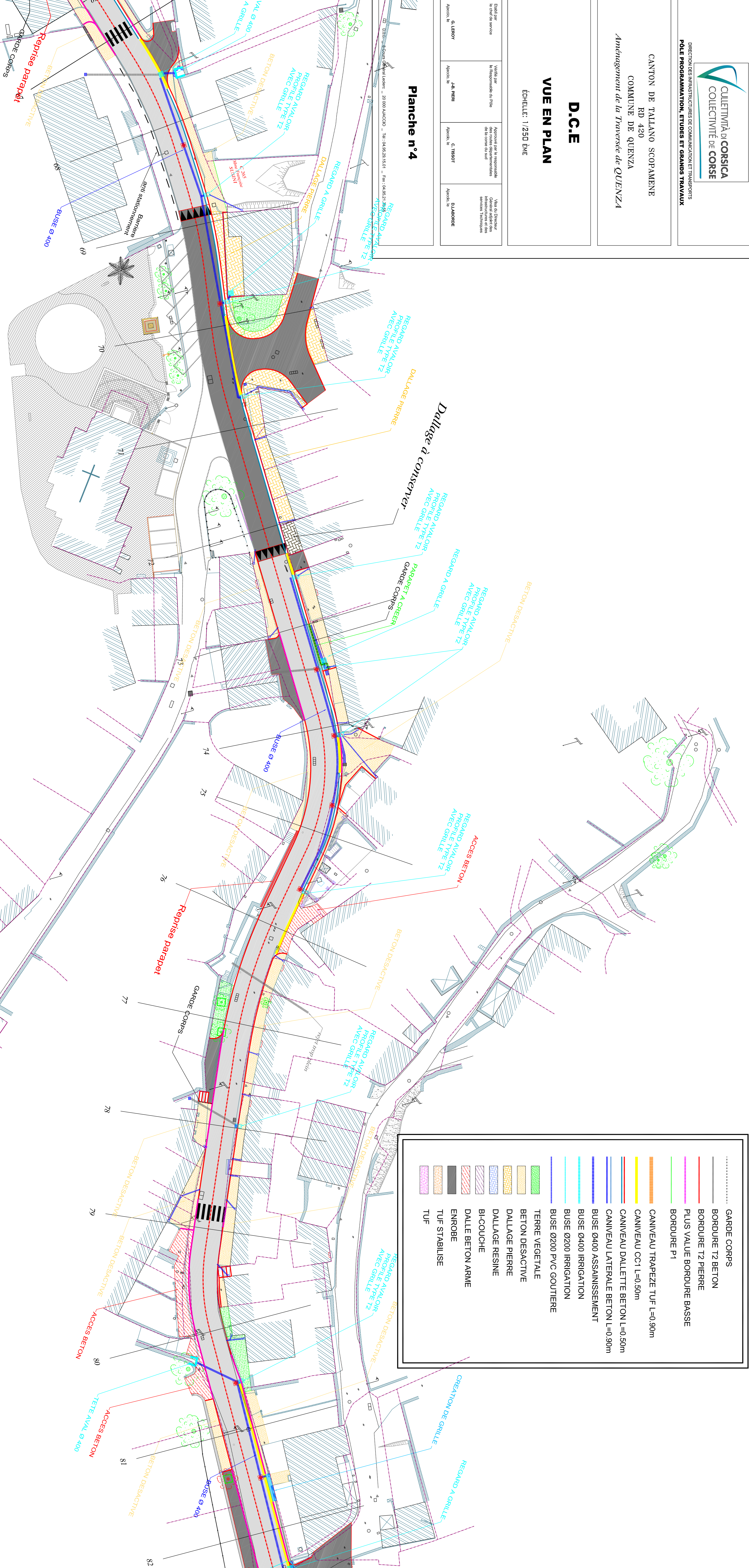


D.C.E
VUE EN PLAN

ÉCHELLE: 1/250ème

Etat de l'opération	Validité de l'opération	Approuvé par le responsable de l'opération	Validité de l'opération
En cours	à partir de la date de signature de la convention	le 15/05/2018	à partir de la date de signature de la convention
Approuvé par le responsable de l'opération	Approuvé par le responsable de l'opération	Approuvé par le responsable de l'opération	Approuvé par le responsable de l'opération
Approuvé par le responsable de l'opération	Approuvé par le responsable de l'opération	Approuvé par le responsable de l'opération	Approuvé par le responsable de l'opération

Planche n°4



.....	GARDE CORPS
—	BORDURE T2 BETON
—	BORDURE T2 PIERRE
—	PLUS VALLEE BORDURE BASSE
—	BORDURE P1
—	CANIVEAU TRAPEZE TUF L=0,90m
—	CANIVEAU CC1 L=0,50m
—	CANIVEAU DALLE TTE BETON L=0,50m
—	CANIVEAU LATÉRALE BETON L=0,90m
—	BUSE Ø400 ASSAINISSEMENT
—	BUSE Ø400 IRRIGATION
—	BUSE Ø200 IRRIGATION
—	BUSE Ø200 PVC GOUTIERE
—	TERRE VEGETALE
—	BETON DESACTIVE
—	DALLAGE PIERRE
—	DALLAGE RESINE
—	B-COUCHE
—	DALLE BETON ARME
—	ENROBE
—	TUF STABILISE
—	TUF


D.C.E
VUE EN PLAN

ECHELLE: 1/250 EME

Etat des lieux	Vue de l'Etat des lieux	Approuvé par le responsable de l'étude	Vue de l'Etat des lieux	Approuvé par le responsable de l'étude
Approuvé le	Approuvé le	Approuvé le	Approuvé le	Approuvé le
01.10.2017	04.09.2017	01.10.2017	01.10.2017	01.10.2017
				01.10.2017

Planche n°5

D.T.C. - 8, Coura Grande Lame - 20100 AJACCIO - Tél: 0498293811 - Fax: 0498293758



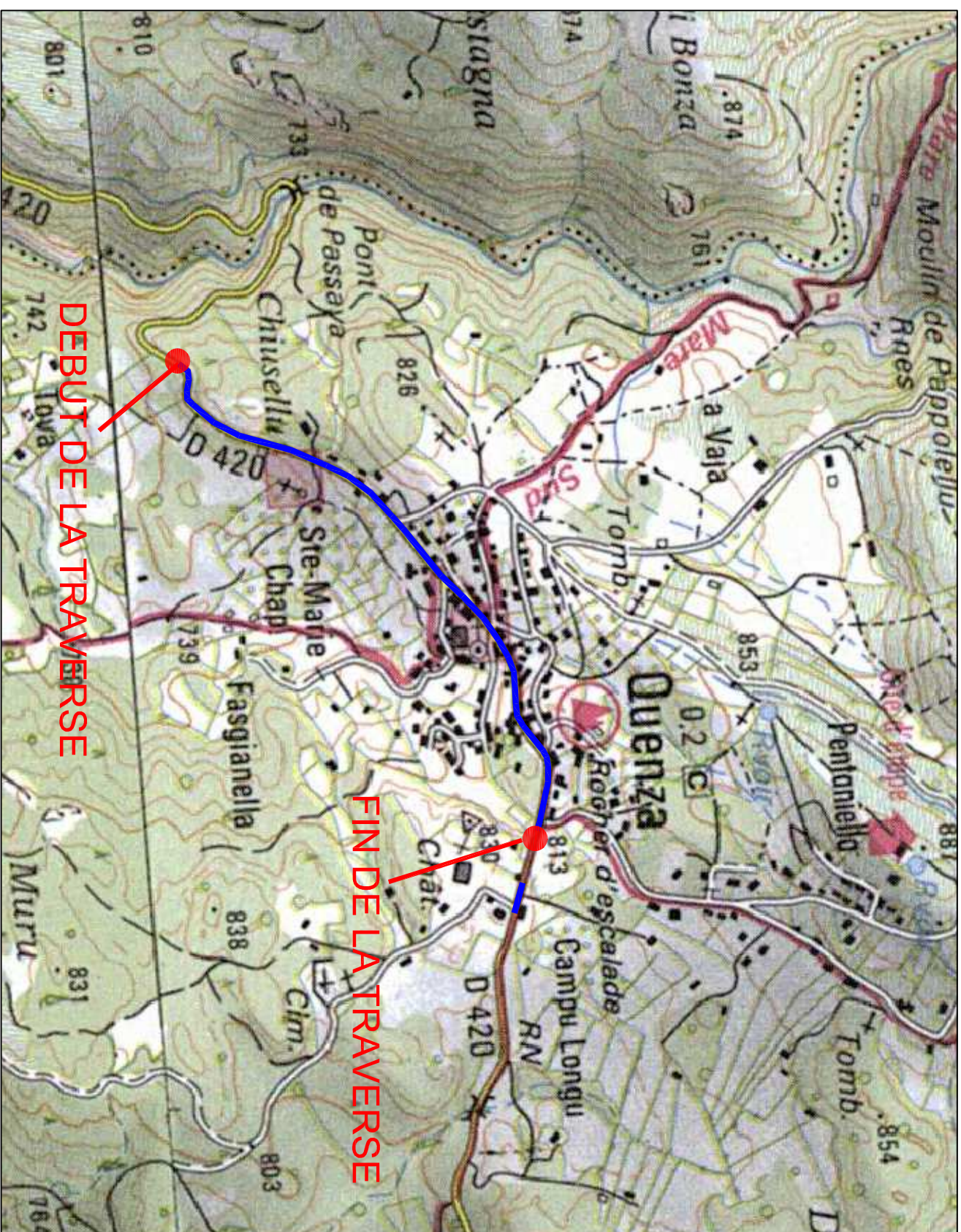
.....	GARDE COUPS
—	BORDURE T2 BETON
—	BORDURE T2 PIERRE
—	PLUS VALUE BORDURE BASSE
—	BORDURE P1
—	CANIVEAU TRAPEZE TUF L=0.90m
—	CANIVEAU CC1 L=0.50m
—	CANIVEAU DALLETE BETON L=0.50m
—	CANIVEAU LATRALE BETON L=0.90m
—	BUSE 04400 ASSAINISSEMENT
—	BUSE 04400 IRRIGATION
—	BUSE 02000 IRRIGATION
—	BUSE 0200 PVC GOUTIERE
—	TERRE VEGETALE
—	BETON DESACTIVE
—	DALLAGE PIERRE
—	DALLAGE RESINE
—	BR-COUCHE
—	DALLE BETON ARME
—	ENROBE
—	TUF STABILISE
—	TUF

PLAN DE SITUATION

Echelle 1/10000

RD 420

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE QUENZA





DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS
PÔLE PROGRAMMATION, ETUDES ET GRANDS TRAVAUX

CANTON DE TALLIANO SCOPAMENE
 RD 420
 COMMUNE DE QUENZA
 Aménagement de la Traversée de QUENZA

PROFIL TYPE CHAUSSEE

ÉCHELLE: 1/250 ÈME

Établi par le chef de service Ajaccio, le	Vérifié par le Responsable du Pôle Ajaccio, le	Approuvé par le responsable des routes départementales de la corse du sud Ajaccio, le	Visa du Directeur Général adjoint des Infrastructures et des services Techniques Ajaccio, le
G. LEROY	J.-B. PIERI	C. TISSOT	D. LABORDRE

D.C.E

D.L.C. _ 8 Cours Général Leclerc _ 20 000 AJACCIO _ Tél : 04.95.29.15.01 _ Fax : 04.95.21.75.55

